



Pau, le 13 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 – point de situation dans les Pyrénées-Atlantiques

Aujourd'hui, **5** nouveaux cas ont été identifiés sur la côte basque du département.

À ce jour, on dénombre donc **13** cas dans les Pyrénées-Atlantiques.

Par ailleurs, le Premier ministre annonce aujourd'hui que tous les rassemblements **au-dessus de 100 personnes** sont désormais interdits. Leurs organisateurs sont invités à prendre dès à présent les mesures nécessaires pour les annuler ou les reporter. Un arrêté ministériel avec application immédiate sera publié prochainement pour préciser les modalités de mise en œuvre de cette mesure.

Les activités liées au commerce alimentaire ne sont pas concernées par cette interdiction. Tous les approvisionnements sont assurés.

S'agissant de la préparation du 1^{er} tour des élections municipales, la lettre d'information ci-jointe a été diffusée à l'ensemble des maires des Pyrénées-Atlantiques.

Des points d'information réguliers seront diffusés pour faire état de l'évolution de la situation et des mesures prises.

Contact Presse :
Préfecture des Pyrénées-Atlantiques-
Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle
☎ 05 59 98 24 10 - 24 50 / ☎ 06 88 67 65 19 - 06 26 14 12 79
pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr